

Le 9 juillet 2018

## **Spécimen de la lettre personnalisée expédiée aux partis politiques**

Monsieur XXX,

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les Québécoises et les Québécois se rendront aux urnes afin de choisir leur prochain gouvernement. Votre formation politique aspire à diriger le Québec et désire obtenir la confiance des citoyennes et citoyens pour y arriver.

L'échéance électorale est un moment de choix permettant à une société de trancher certaines questions sensibles, mais également d'ouvrir de nouveaux chantiers d'avenir.

Le Conseil interprofessionnel du Québec, au nom des 46 ordres professionnels québécois et des 390 000 professionnelles et professionnels qui en sont membres, désire prendre part à la conversation et vous présente aujourd'hui ses priorités pour la prochaine législature.

Ces priorités ont été formulées avec l'objectif d'assurer l'excellence des services professionnels réglementés et de permettre le développement de la société québécoise tout en assurant adéquatement la protection du public. Nous espérons qu'elles pourront trouver écho au sein de votre formation politique, voire être intégrées à votre plateforme électorale.

Ainsi, le Conseil interprofessionnel du Québec demande au prochain gouvernement du Québec de s'engager sur les enjeux suivants :

### **1. L'intégration des professionnels immigrants et des professionnelles immigrantes**

La trajectoire d'intégration d'une personne immigrante arrivant au Québec comprend plusieurs étapes, notamment celle d'accession à un ordre pour les professionnelles et professionnels formés à l'étranger. Sachant que la population immigrante est fortement sollicitée pour combler les besoins de main-d'œuvre spécialisée, le gouvernement doit agir en matière d'accessibilité aux stages et à la formation d'appoint requis, dans plusieurs cas, afin d'assurer l'équivalence de formation avec les diplômés québécois pour les personnes immigrantes désirant pratiquer une des 54 professions réglementées au Québec.

L'engagement du Conseil et des ordres professionnels demeure très ferme en faveur d'une amélioration de l'intégration des candidates et candidats provenant de l'extérieur du Québec. Le prochain gouvernement doit également faire preuve de leadership et financer adéquatement des places autant en stage qu'en formation d'appoint.

- 
- **Le Conseil demande au prochain gouvernement d'assurer une provision budgétaire significative et à la hauteur des besoins afin de financer les stages et la formation d'appoint pour l'intégration des professionnelles et professionnels formés à l'étranger. Ces nouvelles ressources monétaires doivent être mises à la disposition du réseau de la santé, des collèges, des universités ainsi que des employeurs afin d'intégrer les candidates et candidats actuellement bloqués dans leur cheminement d'accèsion à un titre professionnel.**
- 

Le Conseil documente actuellement les coûts afférents à de telles mesures et rendra disponibles ces données aux différentes formations politiques d'ici le début de la campagne électorale.

## **2. Une responsabilité ministérielle exigeante à consolider et des lois à actualiser**

Avec ses 800 règlements chapeautés par 26 lois professionnelles, dont le *Code des professions* est la loi-cadre, ses 46 ordres professionnels et ses 54 professions réglementées, le système professionnel québécois constitue en soi un important défi de coordination et de supervision pour le gouvernement du Québec.

Ces dernières années, la personne occupant le poste de ministre de la Justice héritait également de la responsabilité de l'application des lois professionnelles. Bien que des avancées et des réformes aient pu voir le jour durant cette période, le Conseil est d'avis que le système professionnel, tout comme la société québécoise, gagnerait à obtenir l'implication à temps plein d'une ou d'un ministre attiré spécifiquement au développement et au bon fonctionnement de celui-ci.

La disponibilité du ou de la ministre de la Justice se fera d'ailleurs de plus en plus rare au cours des prochaines années. Avec les projets de modernisation et d'informatisation du système de justice, de rajeunissement des infrastructures sans compter toute la question de l'accès à la justice, il est difficile de croire que ce ou cette ministre sera suffisamment disponible pour se voir ajouter d'autres responsabilités d'envergure.

Cette nomination permettrait de donner une voix forte aux importants enjeux touchant le système professionnel et assurerait une plus grande cohérence de l'action gouvernementale puisque les ordres professionnels traitent régulièrement avec une dizaine de ministères.

Le premier chantier pour le ou la titulaire de cette charge sera certainement l'accélération du traitement législatif de plusieurs lois professionnelles qui, dans certains cas, n'ont pas été mises à jour depuis des décennies.

Certaines consultations ont eu lieu ces dernières années, mais les priorités législatives étaient autres et n'ont pas permis l'aboutissement des changements souhaités. Il est plus que temps de remédier à cette situation et de procéder aux ajustements législatifs permettant aux ordres de continuer d'œuvrer à l'intérieur de balises modernes et pertinentes.

- 
- **Le Conseil demande que la fonction de ministre responsable de l'application des lois professionnelles soit une charge exclusive et qu'elle ne soit combinée à aucune autre charge ministérielle afin d'assurer la mise à jour à un rythme soutenu du cadre légal et réglementaire.**
- 

### **3. L'évolution des professions réglementées à l'ère numérique**

Les professions réglementées contribuent au développement socio-économique du Québec. Alors que plus de 10% des travailleurs et travailleuses sont membres d'un ordre professionnel, il est essentiel que leur encadrement reflète les défis de notre temps.

L'intelligence artificielle, l'automatisation, la télépratique et l'économie du partage sont toutes des grandes tendances qui ont un impact concret sur plusieurs champs de pratique au sein de professions réglementées. La mondialisation et l'ouverture des frontières sont également des réalités qui viendront modifier le système professionnel tel qu'on le connaît. Il est donc essentiel d'entreprendre, en incluant toutes les parties prenantes concernées, une réflexion sur l'avenir des professions dans ce contexte de changements.

Comment réguler une pratique à distance? Quels rôles joueront les nouvelles technologies en matière de justice ou de santé? Est-il raisonnable de craindre une « ubérisation » des professions?

- 
- **Le Conseil demande au prochain gouvernement du Québec de lancer une commission d'étude portant sur la révolution numérique et notamment sur ses impacts sur les professions réglementées afin d'assurer une protection durable du public québécois.**
- 

### **4. Une gouvernance dynamique : l'accessibilité aux fonctions électives des ordres**

Notre système professionnel est un modèle d'autoréglementation dont les Québécoises et les Québécois peuvent être fiers. Complètement autofinancé, il assure la qualification, la compétence et la déontologie de plus de 390 000 professionnelles et professionnels via un cadre législatif de pouvoirs délégués par l'État.

La mission de protection du public des ordres exige la disponibilité de membres de conseil d'administration de qualité capables de s'engager sans pénalité financière ou professionnelle. Ainsi, le Conseil désire attirer votre attention sur une situation problématique qui pourrait être dénouée rapidement. En effet, aucun mécanisme n'est prévu à l'heure actuelle pour libérer un professionnel ou une professionnelle qui souhaite siéger au conseil d'administration de son ordre. Cette réalité s'étend également pour les personnes dévouées qui désirent occuper la présidence d'un des 46 ordres et qui doivent composer avec des démissions forcées, des employeurs inflexibles ou encore des congés sans solde avec une durée moins longue que celle de leur mandat.

- 
- **Le Conseil recommande au prochain gouvernement de s’inspirer du monde municipal et de ses congés sans rémunération pour les élus et élues afin que l’ensemble des personnes souhaitant poser leur candidature pour occuper un poste électif au sein d’un ordre professionnel puissent le faire librement. Prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ces mesures pourraient être adaptées au système professionnel et intégrées directement au *Code des professions*.**
- 

Cette modification législative permettrait aux personnes élues d’obtenir un congé sans rémunération de la part de n’importe quel employeur, incluant ceux rattachés aux services publics.

## **5. Une gestion d’État sensible au *Code des professions***

À titre de principal employeur au Québec, le gouvernement doit respecter ses propres lois, notamment le *Code des professions*, dans sa politique d’embauche. Ainsi, le gouvernement doit se préoccuper des appellations d’emploi qui pourraient confondre le public et s’assurer du respect des titres professionnels lors de l’embauche ou la création de postes.

Employer un ou une titulaire de permis d’un ordre professionnel garantit la compétence et assure la qualité de sa pratique en plus d’envoyer un signal positif aux instances de réglementation et à la population. Par ailleurs, certains employeurs embauchent des personnes qui peuvent empiéter sur le champ de pratique de certains ordres.

- 
- **Le Conseil demande au prochain gouvernement de mandater l’Office des professions afin que soit produit un dossier permettant de mieux circonscrire certaines fonctions qui pourraient exiger un titre professionnel au sein de la fonction publique et documenter la situation actuelle à cet égard.**
- 

Pour toute question sur une de ces propositions ou encore pour obtenir de l’information complémentaire sur le CIQ, les ordres professionnels ou plus globalement sur le système professionnel, mon équipe et moi sommes disponibles pour échanger avec vous.

En espérant que notre apport sera considéré lorsque vous finaliserez le projet politique que vous comptez présenter aux Québécoises et aux Québécois. Pragmatiques et raisonnables, ces propositions permettent de régler plusieurs enjeux majeurs rencontrés par les 46 ordres professionnels québécois et leurs membres.

Ce faisant, vous enverrez un signal fort de confiance à l’endroit de plus de 390 000 professionnelles et professionnels qui, quotidiennement, prodiguent des soins et offrent des services de qualité à la population québécoise. Un système professionnel fort et digne du 21<sup>e</sup> siècle, c’est ce que mérite le Québec.

Veillez agréer, Monsieur XXX, nos salutations distinguées.

---

Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.h.c., ASC.  
Présidente du Conseil interprofessionnel du Québec